

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE SECOND SEMESTRE 2018/2019

Veuillez respecter les étapes d'inscription :

1^{ère} étape – obligatoire du 21 janvier au 24 février avant l'inscription en ligne

Vous devez envoyer un e-mail pour vous faire connaître à : rachel.levieux@paris-valdeseine.archi.fr en indiquant :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Cycle :

N° attestation CVEC * :

2^{ème} étape – procédure d'inscription et paiement en ligne sur la plateforme TAIGA ouverte du 20 février au 26 février 2019

Vous devez vous connecter à votre compte et sélectionner en bas à gauche l'année 2018/2019.

1. Déposer au format PDF les documents suivants dans la rubrique « Personnel » « fichiers personnels » :

ICI sont concernés les étudiants faisant une première inscription pour l'année 2018/2019 à L'ENSA Paris Val-de-Seine

- Attestation CVEC à insérer dans **inscription-attestation CVEC ***
- Le document « engagements étudiant » complété et signé, à compléter ci-dessous (page 3) et à insérer dans **inscription- engagements**

Pour les étudiants boursiers :

- L'avis de bourse conditionnel 2018/2019 à insérer dans : **inscription- Avis de Bourse 2018/2019**

2. Procéder à l'inscription et au paiement en ligne dans : année 2018/2019

Vérifier que vous êtes positionné sur le bon cycle et la bonne année.

Cette année, vous ne payez plus la cotisation à la sécurité sociale étudiante **

- Frais de scolarité Master pour 1 semestre : 253 €
- Frais de scolarité Master : 506 €

***Attestation CVEC** : la Contribution Vie Etudiante et de Campus d'un montant de 90 euros, doit obligatoirement être payée en ligne avant de vous inscrire.

Vous devez obtenir une attestation d'acquiescement via le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Les étudiants boursiers en sont exonérés mais doivent obtenir l'attestation d'acquiescement via la plateforme dédiée.

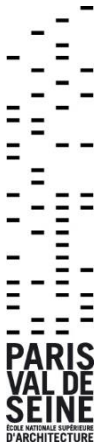
**** Sécurité sociale :**

La loi Orientation et Réussite des Étudiants, prévoit notamment de simplifier votre affiliation à la Sécurité sociale.

Ainsi, vous ne changez plus de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé.

A partir de la rentrée 2018, vous ne payez plus la cotisation à la sécurité sociale étudiante de 217 €.

Vous devez prendre contact avec votre sécurité étudiante LMDE ou SMEREP afin de mettre à jour votre dossier.



Engagements de l'étudiant(e) de l'ENSAPVS

Je, soussigné(e), NOM et Prénom :

.....,

1/ certifie sur l'honneur posséder une assurance de responsabilité civile pour l'année universitaire 2018-2019, me couvrant pendant les activités de vie étudiante (stage, formation).

Préciser le nom de la compagnie et votre numéro d'adhérent :

A tout moment en cours d'année, je serai en mesure de justifier de cette couverture.

Je suis informé(e) de l'obligation de fournir lors de chaque inscription administrative auprès de l'ENSAPVS une attestation de responsabilité civile valable pour l'année universitaire considérée.

À....., le

Signature (+ nom et prénom des deux parents/représentants légaux si mineur)

2/ utilisateur(trice) ou futur(e) utilisateur(trice) des moyens informatiques et réseaux de l'ENSAPVS, déclare avoir pris connaissance de la charte de bon usage de l'informatique et des réseaux et m'engage à la respecter pendant toute la durée de mon cursus à l'ENSAPVS¹.

A consulter [ici](#)

À....., le

Signature (+ nom et prénom des deux parents/représentants légaux si mineur)

3/ déclare avoir pris connaissance du contrat de cession de droits de l'étudiant et en accepte les conditions pour toute la durée de mon cursus à l'ENSAPVS¹.

A consulter [ici](#)

À....., le

Signature (+ nom et prénom des deux parents/représentants légaux si mineur)

4/ reconnais avoir été informé(e) de la mise en œuvre d'une charte éthique à l'ENSAPVS dès la rentrée 2018, que je m'engage à respecter pour toute la durée de mon cursus à l'ENSAPVS¹.

À....., le

Signature (+ nom et prénom des deux parents/représentants légaux si mineur)